JOURNAL FRANCFORT

AVEC PRIVILÉGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE:

DU SAMEDI, 15 JUILLET 1797.

Extrait des Nouvelles de Paris, au Q Juillet.

es ée ée

re us di-

et l'age.

gare

l'a-

rades

ma-

dé-

apu

am-

été

de

ule.

tant

rou-

le

féré

une

nies

der-

ine,

érable

dans

euille,

ement

vin de

100

Les

à 1678

ous le

one la

défirs,

g.

Lettre du ministre de la Marine au ciroyen président du Directoire ex cuns.—Citoyen président, je m'empresse de vous annoncer qu'une division de l'armee navale de Toulon, composée de deux vaisseaux de 80, de quatre de 74, et de plusieurs frégates, sous les ordres du contre-amiral Brueyx, a appareille le 10 de ce mois (28). Tout annonce de la part des officiers et des équipages, que sa mission sera parsaitement remplie. Je m'empresse aussi de vous informer qu'il vient d'être lancé du chantier du même port de Toulon, un vaisseau de 80. — Sigué Truguet.

Voici (dit le Redacteur) à quoi le réduisent tous les bruits qu'on a répandus avec affectation, lur la reprise des hostilités en Italie: En conséquence des articles préliminaires de la paix, l'armée françoise a évacué plusieurs parties de l'Italie. Les Autrichiens y sont rentrés à mesure; mais les habitans de quelques endroits, peu slattés, sans doute, de la visite de ces derniers, ont pris les armes, et tiré quelques coups de fusil, pour s'opposer à leur entrée: leur résistance n'a pas été de longue durée. Ainsi, en depit de tous les faiseurs de nouvelles et des agioteurs, la guerre ne recommencera pas encore.

Le même journal officiel dément le bruit qui a couru que Lyon avoit été déclaré en état de siège; mais il annonce que le Directoire a chargé le commandant de cette ville de prendre telles melures que les circonstances exigeront.....

On dit que le général Hoche est en ce moment à Paris, et qu'il quitte le commandement de l'armée de Sambre et Meule, pour aller prendre celui de l'armée des Côtes de l'Ouest. Si ce changement est réel, il confirme l'opinion où l'on est qu'il se prépare une expédition très-prochaine contre l'Angleterre.

Le Directoire a conféré au général Hédouville le commandement de St.-Domingue. Ce général a eu une grande part à la pacification de la Vendée. Il emmène comme officiers de son état-major, le général de brigade Watrin, les adjudans-généraux Klinger & Becker, & le chef de bataillon d'Auzy.

Buonaparte envoie, d'après l'autorifation du Directoire, le général de division Sahaguet, pour commander, à la place du genéral Willot, dans le département des Bouchesdu Rhône & autres environnans.

Des pationilles nombreuses de cavalerie & d'infanterie parcourent, depuis quelques jours, les rues de cette ville. On parle de mouvemens préparés par les deux partis. L'ordre public ne paroît pas avoir éprouvé encore la moindre altération; & tout porte à croire que le gouvernement maîtrisera les sactions. (Gaz. nationale.)

Des détachemens de troupes ont reçu ordre de se porter

Des dérachemens de troupes ont reçu ordre de se porter à Fontainebleau & dans tous les villages sur la route de cette ville à Paris, pour former l'escorte d'honneur de l'ambassadeur de la Porte Ottomane, qui est attendu incessamment.

Il y a eu avant hier de très viss mouvemens à la bourses on y a appris que le citoyen Folloppe faisoit banqueroute de onze millions. Cette nouveile a arrêté toutes les affaires & répandu une consternation générale. On parle de nouvelles banqueroutes très prochaines.

nouvelles banqueroutes très prochaines.

Le feu a pris hier dans l'église des Célestins, remplie de foin & de tonnes d'huile. L'incendie a été assez considérable pour faire écrouler le clocher. L'on a été longtems dans de très vives appréhensions qu'il ne se communiquât à l'arsenal; mais les soins & l'activité des pompiers one prévenu cet horrible malheur.

Conseil des 500 - Séance du 5.

Cinq mille citoyens d'Arras demandent le rétablissement du culte et le rappel de tous les prêtres déportée.— Renvoyé à la commission.

Un secrétaire fait lecture d'une adresse de la société populai e de républicaine de Menou, conçue en ces termes: Croyens représentants, les bons républicains indinés de la conduite avec laquelle les membres du nouveau tiers...... (Violens murmures et

réclamations). Les uns veulent qu'on en reste În de l'adresse; les autres qu'on la continue. Le secrétaire recommence. Les réclamations se renouvellent. Leclerc demande la parole. Le président la lui refuse. Leclerc insiste; il est rappelé à l'ordre. Le président consulte le confeil, qui ordonne que Leclerc n'aura pas la parole.— Plusiurs voix: La lecture!..... Après un long tumulte, le secrétaire recommence une troisième fois; "Les bons républicains indignés de la manière indécente avec laquelle les membres du nouveau tiers, qui n'ont porté aux fonctions législatives qu'une aversion profonde contre la forme actuelle du gouvermement, fecondent les vues d'un Dumolard, d'un Boissy-d'Anglas, l'exécration de la nation françoise, en failant tous les jours et approyant des motions en faveur des émigrés et des prêtres réfractaires. (Violens murmures). Con-Adérant combien ces scélérats rentrent en foule, et avec quelle effronterie les seconds exercent publiquement leurs fonctions, prêchent le retour du royalisme, l'aversion contre les acquéreurs de domaines nationaux, et que les Tois qui les concernent ne sont point exécutées. Confidérant que l'effet de ces infames manœuvres est de rallumer au milieu de nous les torches de la guerre civile, se sont réunis, en conformité de l'article 361 de l'acte constitutionnel, et ont arrêté de se réunir tous les jours pour ranimer l'esprit public, et d'inviter par des circulaires tous les amis de la République à en faire autant, pour s'opposer de toutes leurs forces à la contre-révolution, tant désirée par les émigrés et par les scélérats de prêtres, qui occupent presque toutes les séances du corps législatif. Ils ont arrêté que le président est chargé de donner connoissance de cette réunion et du ésent arrêté au Directoire et aux deux conseils. Soné, Villemet, président; et Delor, secrétaire.

Fraissel (du nouveau tiers): Je ne viens point combattre le contenu de cette pièce, vraiment extraordinaire; elle est juge en la constitution, par Pinterse public, par la désupprobation générale de cette assemblée. Mais je viens élever des dortes sur l'authenticité de cette pièce. Je demande qu'elle soit renvoyée par un message au Directoire, avec inqu'est foir tenvoyce par un inclage au Directore, avec invitation de faire constater la réalité de cette réunion. Partont il s'en établit de pareilles, partout l'on cherche à ressaficiter les manes à jamais exécrées des tyrans révolutionnaires, qui disent qu'on marche à la contre-révolution, parcequ'on veut le tègne de la justice. Il importe de dissiper
routes ces réunions.

Guillemardet: Ce n'est pas ma surprise, mais mon indi-nation prosonde que je viens manisester contre la pièce or-virière qui vient d'être sue à cette tribune. On en voit le Une commission doir faire un iapport fur les socié-politiques, on veut influencer votre décisson par de pauilles horreurs. Mais vous ne favoriferez point les préven-nons que l'on s'efforce de jetter entre les députés du nou-veut tiers & leurs anciens collègues; il n'est aucun de nous

qui ne soit convaince que nous sommes tous ici réunis dans un seul sentiment, celui de maintenir la république, d'écarter de notre sein les brandons de la guerre civila. Je gage que les pièces sont sausses, que les signatures sont supposees, & que le Directoire sera fort embarrasse de trouver les signatures. Je demande le renvoi au Directoire par un message, avec invitation de rendre compte des saits au conseil. — Adopté.

Après avoir entendu quelques orateurs au fujet des fugitifs du Haut et Bas-Rhin, le con-

feil prend la réfolution fuivante:

Ant. Ien. Le délai accordé par la loi du 22 Nivôse an 3, aux ouvriers de laboureurs du Frant & Bas Rhin, pour renter en France, est prorogé pour 6 mois, à dater de la publication de la loi. — II. Sous la dénomination d'ouvriers, sont compris les ches d'actellers, manusactures, de tous individus exerçant des professions mécaniques ou mercantiles. — III. Ils sont tenus de produire attestein de huit témoins, comme quoi ils exerçoient ces professions avant leur départ. leur départ.

Un membre demande que la même faveur foit accordée aux fugitifs du Pas-de Calais.

Cette proposition est accueillie par des mur-

Seauce du 6. - Siméon fait un long rapport fur la successibilité des enfans nes hors du ma-

riage. - Impression et ajournement.

Noguier-Mabjai, au nom de la commission de surveillance de la trésorerie, sait un rapport sur les diverles pétitions des fonctionnaires et employés qui ne sont pas payés. Il expose que la trésorerie comptoit confacrer à cette destination sacrée une somme de deux millions qui lui étoient envoyés de l'armée d'Italie; qu'un million a été retenu à Toulon pour une expédition feerète; et que fur le second million, elle n'a pu disposer en faveur des fonctionnaires que d'ane somme de 500 mille francs, attendu que le minifie des finances et le Directoire réclament le reste pour les besoins de la marine. Le rapporteur déclare que la commission ne préfentera aucun projet, parce que la loi qui or-donne que toutes les caisses des receveurs verleront directement à la trésorèrie, mettra celleci à même de faire face à ses engagemens.

Villot fait un rapport sur l'organisation de la gendarmerie. On a beaucoup ri lorsque ce membre, pour se conformer à la loi sur les poids et mesures, a dit que le gendarme devoit avoir un metre 72 centimes de hauteur; ce qui veut dire en françois, 5 pieds 5 pouces. - Impres-

hon et ajournement.

De Londres, le 3 Juilles. (Par la voie de France).

L'on ne doute presque pas ici que la mission de lord Malmesbury n'ait un heureux succès. Nos papiers de l'opposition conviennent aujourd'hui que le Roi et M. Pitt veulent sincèrement la paix, et qu'ils feront tout ce qui peut se concilier avec l'honneur de la Grande-Bretagne pour l'obtenir. Cette agréable perspective sait hausser successivement les sonds. Les 3 pour cent consolidés sont à 55.

L'escadre de lord Bridport qui croise devant Brest, a été considérablement rensorcée. Lord Keith qui doit succèder à cet amiral, a arboré

fon pavillon fur le Cumberland de 74.

nis

ue,

ont

-uc

par

au

au

n-

en-

ou-

ers,

in-

les.

ant

ur

lr.

ort

12-

de

les

és-

0=

fa-

é

on

on

ı'a.

ue

ne:

la-

16.

ré-

ore

er-

le-

CO

ds

dir.

ut

e8-

e).

on

ès.

u

re-

nt

(en

Une lettre de Sheernels donne les détails luivans sur l'exécution de Parker: , Le 30 Juin, à huit heures du matin, le drapeau jaune, fignal d'une exécution, fut arboré sur le Sandwick. Toute la garnison de Sheerness se mit sous les armes, et une partie des équipages de chaque vaisseau se rendit à bord du Sandwick. Parker parut fur le tillac à huit heures et demie. Il étoit sans chapeau et devint pâle en arrivant; mais il se remit très-vîte de son émotion et reprit la contenance ordinaire. Il avoit un ha-bit et des culottes noires qui lui avoient été envoyés par un ami du nom de Templar. II étoit chaussé en bas de soie noirs et en demi bottes. Une chaife lui ayant été accordée, il s'assit pendant quelques momens en regardant d'un œil fixe les troupes marines rangées sur le tillac ; enfuite il se leva et demanda un prêtre. Le chapelain du vaisseau s'avança et lui dit qu'il avoit choisi deux pseaumes qui étoient conformes à sa situation, et qu'il prendroit la liberté de lui en indiquer un troissème. Le criminel l'ayant remercié, il lui indiqua le cinquanteunième pseaume, qui contient la confession de David et sa prière pour invoquer le pardon de ses offenses. Parker en lut chaque verset avec un ton très-pénétré. Pendant cette lecture, le coup de canon préparatoire sut tiré de l'Espion, et il l'entendit sans aucune émotion. Les prières finies, il demanda un verre de vin au capitaine Moss qui le lui fit donner. Il leva les yeux au ciel, et il s'écria: "Je bois premièrement au sa'ut de mou ame, do ensuite au pardon de mes ennemis... Après cette exclamation, il serra la main au capitaine, en le priant de le rappeler au souvenir de ses camarades du Neptune, de les prier de sa part de se résigner à leur destinée et de ne montrer aucune lacheté. Ses bras fu-rent alors liés. Tout l'équipage se mit en marche avec le prisonnier, dans l'ordre accoutumé pour la place de l'exécution. Arrivé à l'échafaud, Parker se mit à genoux, fit quelques prières, prononça plusieurs fois le mot amen. On lui lut ensuite sa sentence : il demanda la permission de parler; et, craignant qu'elle ne lui fût pas accordée, il s'empressa d'assurer le capitaine, "qu'il n'avoit pas eu l'intention de haranguer l'équipage; mais qu'il vouloit seulement déclarer qu'il regardoit sa condamnation comme juste, et qu'il espéroit que la mort le-

roit considérée comme une expiation suffisante de les fautes, et sauveroit la vie aux autres coupables. ,, Alors il demanda quelques momens pour se recueillir, et après cela livra la tête avec dignité à l'exécuteur qui lui attacha la corde au cou. Tout étant prêt, le prévôt lui mit le bonnet; mais il pria qu'on ne l'enfonçat sur les yeux qu'au moment fatal; ce qui lui fut accordé. Regardant ensuite ses camarades d'un air résolu, il leur dit adieu, et demanda au capitaine Moss si tout étoit prêt et si la mêche étoir allumée. Le capitaine ayant répondu que oui, il s'avança pour demander à un des spectateurs un mouchoir blanc, afin de donner le signal. Après quelques instans de silence, une personne bien mise s'avança et lui donna le sien. Tout étant prêt, il répéta ses questions sur la mêche, se mit à marcher d'un pas serme au haut de l'échafaud, laissa tomber le mouchoir et mit précipitamment ses mains dans ses poches. Le canon tira et il fut élevé à l'instant.-Après être resté suspendu une heure, le corps fut mis dans un cercueil et porté à terre dans le cimetière de la marine. Les spectateurs eurent la liberté de le considérer pendant quelques minutes; ils trouvèrent son visage peu changé, ayant les yeux tout ouverts. Il sut enterré à midi.— Le courage, la résignation, le maintien que cet homme a conservés jusqu'au dernier moment, ont fait sur tous les spectateurs une forte impression, sur les matelots surtout, qui ont suivi toute l'exécution dans le plus grand filence et fans donner aucun figne d'improbation. La veuve de Parker a obtenu le corps de son mari; il est maintenant dépolé à Smithfield, où des milliers des spectateurs s'empressent de l'aller comtempler.

De Stockholm , le 30 Juin.

Aujourd'hui, il y a eu une revue générale des troupes réunies en un camp devant notre ville. Le Roi et toute la cour y ont affifié.

M. le général Baron de Taub est parti ces jours derniers; il se rend directement à Vienne, et assistera ensuite au congrès qui doit avoir lieu pour la pacification générale.

De Vienne, le 8 Juillet.

S. M. l'Empereur vient de donner à M. le F. M. L. baron de Kerpen le régiment d'infanterie de Pellegrini, qui se trouvoit vacant, et à M. le général-najor baron de Laudon, la croix de l'ordre de Marie-Thérèse, en récompense du zèle que ces officiers-généraux ont montré dans la désense du Tyrol. Sa Majessé a aussi daigné élever M. le général-major Schulzau grade de Feldmaréchal-lieutenant.

Jeu di 6, les corps de cavalerie de l'université, du commerce et des ouvriers en or et argent, de la levée générale Viennoile, ont reçu les médailles que Sa Majesté a daigné leur accorder, comme une marque de sa satisfaction et un monument du patriotisme qu'ils ont montre. Cette cérémonie touchante a eu lieu avec la plus grande solemnité et en présence d'une foule de spectateurs.

Le tecrurement en Bohême se pousse avec le meilleur succès; il est arrivé depuis quelques tems ici un grand nombre de transports de ces nouvelles recrues, pour y être équipees

& atmes.
Il est parti, cette semaine, pour l'Italie 8 chariots chargés d'argent & un train considerable d'artillerie de siège

Les habitans de la Dalmatie Vénitienne ont envoyé ici tin députation pour remercier notre Monarque de la protection qu'il a daigné leur accorder au milieu des troubles qui défolent les autres provinces de l'Etat Vénitien, & en même tems pour affurer S. M. de leur soumifion & fidélie absolutes.

La conduite de Mrs. les généraux de Werneck & Kray, dans les dernières affaires qui ont eu lieu sur le Rhiu, a été examunée & jugce par un conseil de guerre. Le premier de ces généraux a reçu sa démission avec la demiepension. M, de Kray, après un arrêt de 25 jours, continuera d'être employé & passera à l'armée d'étalie.

Des Bords du Weser, le 6 Juillet.

Avant-hier, il se passa à l'embouchure du Weser un fait remarquable: Un corsaire françois entra avec un lougre dans ce sleuve; pour-suivi par un corsaire anglois, il le résugia dans l'Ems, et comme l'auglois ne pouvoit plus le poursuivre, il jetta l'ancre près de Gresshl et demanda à la regence prussienne d'Aurich de ni accorder protection pour les prises qu'il seroit sur le Weser. Cette demande sut resusée, et on lui enjoignit de remettre aussitôt à la voile et de s'éloigner. Le corsaire rentra alors dans le Weser; arrivé au dessous de Tettens, il attaqua un bâtiment anglois qui s'y trouvoit à l'ancre; ce bâtiment fit la plus vigoureuse résissance, et après avoir en un matelot blesse au bras, il se retira; le capitaine, nommé Weiss, manqua d'être atteint d'une balle qui lui effleura la tête. C'est la première sois que pareille scène s'est passée dans nos environs.

De Bruxelles, le 9 Juillet.

Il doit encore arriver ici, cette semaine, environ 6000 hommes de troupes. L'on parke beaucoup d'un camp qui seroit formé dans l'interieur de nos départemens. — L'on mande de Luxembourg que la majeure partie des troupes françoiles qui le trouvoient fur le Hundsruck, ont quitté leurs positions pour entrer en garnifon dans les places frontières de la République; il n'est reste dans l'electorat de Trèves qu'un corps de 7 à 8 mille hommes de toutes les armes.

Plusieurs de nos absens des premières familles de ce pays, rayés de la liste des émigrés, font attendus d'un instant à l'autre de retour dans leurs foyers; de ce nombre sont les ducs d'Aremberg et de Bethune.

Des lettres de Bruge disent que les troupes qui se trouvoient dans cette ville, en sont parties le 3, pour se porter dans les environs de l'Ecluse et de Cadsand où l'on dit que les anglois méditent une descente.

De Dusseldorff, le 8 Juillet.

Les travaux des batteries sur la rive gauche du Bhin, vis-à-vis notre place, viennent d'être suspendus de nouveau. Cependant l'on continue d'aprovisionner; le pays de Juliers doit sournir aux magasins de Dusseldors, Juliers, Duren et Berghem, 10 mille quintaux de seigle; et le duché de Berg, 10 mille quintaux de foin. Ces versemens se sont de 10 en 10 jours par 400 quintaux chaque sois, et ce jusqu'à nouvel ordre.

De Coblence, le 10 Juillet.

Le général en chef Hoche est parti aujourd's hui d'ici pour Paris, d'où il le rendra à Brest pour diriger l'expédition qui se prépare dans ce port. Le chef du corps de genie de l'armée de Sambre et Meuse a austi donné sa démission.

La division du général Lemoine, forte de 7 à 8000 hommes, a repassé hier le Rhin à Neuwied. Les environs de cette dernière ville ont beaucoup sousset par le passage de ces troupes; les vislages de Heimbach et Weiss ont été fort maltraites; l'abbaye de Rommerstorss à dú loger près de 1000 hommes. Aujourd'hui, il doit encore arriver à Neuwied beaucoup de troupes, faisant partie d'une autre division qui doit également quitter la rive droite.

Quant au commandement de l'armée de Sambre et Meuse qui vient à vacquer par le départ du général Hoche, on prétend que le général Moreau en sera chargé, conjointement avec celui qu'il a déjà.

*** On prévient M. d'Hauterive, efficier au régiment de Saxé, bussards, qu'il y a une leure à son adresse au Bureau de ce Journal.

^{**} A vendre, de l'Eau-de-vie de Coignac des d'excellens vins de Bordeaux des meilleures qualités, savoir : l'Affine, Château-margaux, St. Julien, Medoc des Grave, s'ad esser tous les matins, depuis huit heures jusqu'à Midt, chez M. Beckmann, Leure F. No. 26, Weisse-Adlergasse.